

## **ARRETE DU MAIRE N° 427/2026**

**Relatif à la circulation et au stationnement  
Rue Otto Dix/rue Caroline Binder à LOGELBACH**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WINTZENHEIM,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-2, L. 2213-1, L. 2213-2 et les articles L. 2541-1 et suivants ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;

Vu l'arrêté municipal n° 189/2026 en date du 1er avril 2026 portant délégation de signature à M. Daniel OUGIER - conseiller municipal délégué à la sécurité ;

CONSIDERANT que pour permettre les travaux de renouvellement d'un hydrant, à l'intersection du 7, rue Otto Dix et du 12, rue Caroline Binder, à LOGELBACH, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement comme suit :

### **ARRETE**

**ARTICLE 1er** : Pour permettre la réalisation des travaux cités ci-dessus, la circulation et le stationnement seront réglementés du jeudi 10 septembre 2026 au vendredi 25 septembre 2026 de la façon suivante :

- **ROUTE BARRÉE** – Déviation par la rue du Cimetière, la rue Herzog et la rue Pasteur ;
- Interdiction de stationner au droit du chantier.

**ARTICLE 2** : Des panneaux de signalisation conformes aux types fixés par les règlements en vigueur seront placés pour attirer l'attention des usagers, par l'entreprise chargée des travaux.

**ARTICLE 3** : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément aux lois en vigueur.

**ARTICLE 4** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Agence Territoriale Routière de Colmar - INGERSHEIM ;
- Major, Commandant de la gendarmerie de WINTZENHEIM-INGERSHEIM ;
- Monsieur le chef de corps des sapeurs-pompiers de WINTZENHEIM ;
- SIS – Groupement Nord, 7, avenue Joseph Rey 68000 COLMAR ;
- Messieurs les agents de la Police Municipale de WINTZENHEIM ;
- Ateliers Municipaux de Colmar – Service enlèvement des ordures ménagères ;
- TORREGROSSA – 3, rue Montgolfier 68127 SAINTE-CROIX-EN-PLAINE ;
- Colmarienne des eaux – 20, rue des Métiers 68027 COLMAR.

Fait à Wintzenheim, le 7 septembre 2026



Daniel OUGIER  
Conseiller délégué à la sécurité